



GOUVERNEMENT RÉGIONAL
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
LOCALITÉ DE VILLEBOIS
PROCÈS-VERBAL

QUATRE CENT QUATRE-VINGT-NEUVIÈME
SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JUIN 2025,
À 19 H 30, TENUE À LA SALLE DU
CAFÉ DÉLICES DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL

SONT PRÉSENTS :

André Elliott
Président

Daniel Marchildon
Conseiller

Roger Dickey
Conseiller

Jocelyn Girard
Conseiller

Ariane Marquis-Vézina
Conseillère

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Caroline Chrétien, secrétaire-trésorière.

IL Y A QUORUM.

M. André Elliott préside la séance et M^{me} Caroline Chrétien agit à titre de secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par le président, M. André Elliott, à 19 h 30.



GOUVERNEMENT RÉGIONAL
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
LOCALITÉ DE VILLEBOIS
PROCÈS-VERBAL

1. Adoption de l'ordre du jour

V-489-LV-2918

SUR PROPOSITION DE M. DANIEL MARCHILDON, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{ME} ARIANE MARQUIS-VÉZINA, IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 mai 2025;
3. Approbation des décaissements, comptes fournisseurs et paies au 18 juin 2025;
4. Dépôt du bordereau de correspondance;
5. Demande d'aide financière du Mont Fenouillet à cheval concernant l'activité d'ouverture du camping;
6. Adoption du Programme d'aide aux personnes et aux familles sinistrées de la Croix-Rouge canadienne;
7. Changement de la limite de vitesse à 30 km/h sur la rue de l'Église;
8. Divers;
 - 8.1 Autorisation d'une nouvelle personne à agir dans le dossier des droits des terres publiques du ministère des Ressources naturelles et Forêts;
 - 8.2 Autorisation à disposer du banc de gravier situé dans la cour de l'édifice municipal;
9. Période de questions;
10. Clôture de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 mai 2025

V-489-LV-2919

SUR PROPOSITION DE M. ROGER DICKEY, DÛMENT APPUYÉE PAR M. JOCELYN GIRARD, IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 mai 2025 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



GOUVERNEMENT RÉGIONAL
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
LOCALITÉ DE VILLEBOIS
PROCÈS-VERBAL

3. Approbation des décaissements, comptes fournisseurs et paies au 18 juin 2025

V-489-LV-2920

SUR PROPOSITION DE M. DANIEL MARCHILDON, DÛMENT APPUYÉE PAR M. ROGER DICKEY, IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les décaissements à effectuer, les comptes fournisseurs et les paies au 18 juin 2025 de la Localité de Villebois pour un montant total de 28 947,11 \$ tel qu'il appert et étant plus amplement décrits à la liste au 18 juin 2025.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, Caroline Chrétien, secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour effectuer le paiement de ces factures.

Caroline Chrétien
Secrétaire-trésorière

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Dépôt du bordereau de correspondance

Les membres du conseil ont pris connaissance de la correspondance adressée au Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James – Localité de Villebois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Demande d'aide financière du Mont Fenouillet à cheval concernant l'activité d'ouverture du camping

CONSIDÉRANT QUE le Mont Fenouillet à cheval de Villebois est actif dans notre localité depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE la tenue annuelle de leur soirée d'ouverture de la saison du camping, est une activité importante pour les citoyens de Villebois;

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie- James – Localité de Villebois croit en l'importance de ses organismes locaux et désire participer aux activités de ceux-ci.

V-489-LV-2921

SUR PROPOSITION DE M. DANIEL MARCHILDON, DÛMENT, APPUYÉE PAR M^{ME} ARIANE MARQUIS-VÉZINA, IL EST RÉSOLU :



GOUVERNEMENT RÉGIONAL
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
LOCALITÉ DE VILLEBOIS
PROCÈS-VERBAL

D'ACCEPTER la demande de commandite du Mont Fenouillet à cheval de Villebois au montant de 500 \$ pour la tenue de leur soirée d'ouverture du camping qui aura lieu le 5 juillet 2025;

QUE ce montant soit débité directement dans le compte du grand livre 02- 62100-959 Dons et commandite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Adoption du Programme d'aide aux personnes et aux familles sinistrées de la Croix-Rouge canadienne

CONSIDÉRANT QUE la Localité de Villebois devait se doter d'un programme d'aide pour ses citoyens lors d'un sinistre;

CONSIDÉRANT QUE la Croix-Rouge canadienne a présenté son plan d'aide de mesures d'urgence lors de sinistres à la Localité de Villebois en avril 2025;

CONSIDÉRANT QUE le plan présenté par la Croix-Rouge canadienne répond parfaitement aux besoins de la Localité de Villebois en matière de services lors de sinistres.

V-489-LV-2922

SUR PROPOSITION DE M. DANIEL MARCHILDON, DÛMENT APPUYÉE PAR M. ROGER DICKEY, IL EST RÉSOLU :

D'ADHÉRER au Programme d'aide aux personnes et aux familles sinistrées de la Croix-Rouge canadienne afin de venir en aide aux citoyens lors de sinistres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Changement de la limite de vitesse à 30 km/h sur la rue de l'Église

CONSIDÉRANT QU'en période estivale cette rue est très achalandée dû au trafic causé par l'accès au parc multigénérationnel et au mini-golf;

CONSIDÉRANT QUE le GREIBJ – Localité de Villebois est responsable de l'entretien et de la sécurité de cette route.

V-489-LV-2923

SUR PROPOSITION DE M. JOCELUN GIRARD, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{ME} ARIANE MARQUIS-VÉZINA, IL EST RÉSOLU :



GOUVERNEMENT RÉGIONAL
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
LOCALITÉ DE VILLEBOIS
PROCÈS-VERBAL

DE LIMITER la vitesse à 30 km/h sur la rue de l'Église;

D'INSTALLER des pancartes de limitation de vitesse dans les deux (2) sens de cette route dès que possible.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Divers

8.1 Autorisation d'une nouvelle personne à agir dans le dossier des droits des terres publiques du ministère des Ressources naturelles et Forêts

CONSIDÉRANT QUE la personne ressource dans le dossier des droits des terres publiques du MRNF, M. Jean Brassard, n'est plus en fonction à la Localité de Villebois;

CONSIDÉRANT QUE nous avons à renouveler le bail de location d'une terre publique et que nous devons avoir accès à l'information détenue par le MRNF;

V-489-LV-2924

SUR PROPOSITION DE M. JOCELYN GIRARD, DÛMENT APPUYÉE PAR M. ROGER DICKEY, IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER M. André Elliott à être la nouvelle personne à agir au nom de la Localité de Villebois dans le dossier des droits des terres publiques du ministère des Ressources naturelles et Forêts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 Autorisation à disposer du banc de gravier situé dans la cour de l'édifice municipal

CONSIDÉRANT QU'il y a un banc de gravier que nous ne pouvons utiliser pour l'entretien du réseau routier de la localité;

CONSIDÉRANT QUE la Localité de Villebois désire s'en départir afin d'entreposer un banc de gravier de G-21 plus utile pour l'entretien des routes;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs organismes sans but lucratif ont besoin de ce gravier afin de procéder à l'entretien de leurs terrains.



GOUVERNEMENT RÉGIONAL
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
LOCALITÉ DE VILLEBOIS
PROCÈS-VERBAL

V-489-LV-2925

SUR PROPOSITION DE M^{ME} ARIANE MARQUIS-VÉZINA, DÛMENT APPUYÉE PAR M. DANIEL MARCHILDON, IL EST RÉSOLU :

DE SÉPARER le banc de gravier existant entre les organismes à but non lucratif qui désirent s'en acquérir afin de procéder à l'entretien de leurs terrains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Période de questions

Cinq (5) personnes ont assisté à la séance du conseil. Les questions ont porté sur les sujets suivants :

- La disposition des gallons de peinture et des contenants en aérosol;
- Le dézouage des terres situées à la limite ouest de la rue Valentine-Boivin;
- La date où sera déposé l'abat-poussière dans les routes de gravier.

10. Clôture de la séance

V-489-LV-2926

SUR PROPOSITION DE M. JOCELYN GIRARD, DÛMENT APPUYÉE PAR M. DANIEL MARCHILDON, IL EST RÉSOLU :

DE LEVER la séance à 20 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



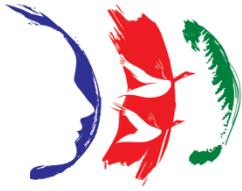
**GOUVERNEMENT RÉGIONAL
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
LOCALITÉ DE VILLEBOIS
PROCÈS-VERBAL**

LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL EST SOUMIS AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT RÉGIONAL D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES, LEQUEL LE TRANSFÈRE AU CONSEIL DU GOUVERNEMENT RÉGIONAL À TITRE DE RAPPORT ET AFIN QUE TOUTES LES MESURES SOIENT PRISES POUR QUE LES RÈGLEMENTS ET RÉOLUTIONS REQUÉRANT L'APPROBATION DE CE DERNIER SOIENT APPROUVÉS, RATIFIÉS ET SANCTIONNÉS.

Président

Secrétaire

Madame Nancy Guyon
Directrice générale
Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James



GOUVERNEMENT RÉGIONAL
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
LOCALITÉ DE VILLEBOIS
PROCÈS-VERBAL
